

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02320 Numéro SIREN : 805 258 985 Nom ou dénomination : BBC

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2023 sous le numéro de dépôt 13482

Déposé au Greffe
le 26 JUL. 2023
sous le N° 12482
RCS N° 1432320

COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	12 306	10 641	1 665	2 980	1 315	44.13
	Fonds commercial (I)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	71 110	51 244	19 867	21 111	1 245	5.90
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 544 336		3 544 336	3 544 336		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	3 627 753	61 885	3 565 868	3 568 427	2 560	0.07
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	299 844		299 844	36 965	262 879	711.16
	Autres créances	1 175 697		1 175 697	788 868	386 829	49.04
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	22 804		22 804	49 491	26 686	53.92
	Charges constatées d'avance (3)	4 184		4 184	3 371	813	24.12
	Total III	1 502 530		1 502 530	878 695	623 835	71.00
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 130 282	61 885	5 068 397	4 447 123	621 275	13.97

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

GEIREC NANTES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 193 900)	2 193 900	2 193 900		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	67 744	42 261	25 484	60.30
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	764 342	446 959	317 383	71.01
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	507 904	509 670	1 767	0.35
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 533 891	3 192 791	341 100	10.68
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	32 115	25 000	7 115	28.46
	Provisions pour charges				
	Total III	32 115	25 000	7 115	28.46
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires		12 605	12 605	100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 205 127	1 077 512	127 615	11.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 476	12 304	25 173	204.59
	Dettes fiscales et sociales	123 203	69 395	53 808	77.54
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 950		5 950	
	Autres dettes	130 636	57 517	73 119	127.13
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	1 502 392	1 229 332	273 060	22.21
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 068 397	4 447 123	621 275	13.97

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 502 392 1 229 264

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	545 616		545 616	508 000		37 616	7.40
Chiffre d'affaires NET	545 616		545 616	508 000		37 616	7.40
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			20 583	21 333		750	3.51
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			110 764	25 335		85 428	337.19
Autres produits			3	76		73	96.08
Total des Produits d'exploitation (I)			676 966	554 744		122 223	22.03
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			152 473	129 097		23 376	18.11
Impôts, taxes et versements assimilés			6 946	5 740		1 206	21.01
Salaires et traitements			316 909	260 757		56 152	21.53
Charges sociales			116 476	90 907		25 569	28.13
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 913	13 222		3 309	25.03
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			7 115	25 000		17 885	71.54
Autres charges			3	11		8	72.85
Total des Charges d'exploitation (II)			609 835	524 733		85 102	16.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			67 131	30 011		37 121	123.69
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

GEIREC NANTES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	458 348	486 301	27 953	5.75
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	458 348	486 301	27 953	5.75
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 072	5 892	7 180	121.86
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	13 072	5 892	7 180	121.86
2. Résultat financier (V-VI)	445 276	480 409	35 133	7.31
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	512 408	510 420	1 988	0.39
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		749	749	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		749	749	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		749	749	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 504		4 504	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 135 315	1 041 045	94 270	9.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	627 411	531 374	96 037	18.07
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	507 904	509 670	1 767	0.35

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation - Voir le rapport d'expert Comptable

GEIREC NANTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A ce jour, nous ne connaissons aucun élément postérieur à la date de clôture de l'exercice qui pourrait avoir une incidence sur le résultat de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	12 306		
Installations générales agencements aménagements divers	36 501		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	27 257		7 353
TOTAL	63 757		7 353
Autres participations	3 544 336		
TOTAL	3 544 336		
TOTAL GENERAL	3 620 400		7 353

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			12 306	12 306
TOTAL			36 501	36 501
Installations générales agencements aménagements divers			34 610	34 610
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			71 110	71 110
TOTAL			3 544 336	3 544 336
Autres participations			3 544 336	3 544 336
TOTAL			3 544 336	3 544 336
TOTAL GENERAL			3 627 753	3 627 753

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	9 326	1 315		10 641
TOTAL	22 631	5 221		27 852
Installations générales agencements aménagements divers	20 015	3 377		23 392
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
TOTAL	42 646	8 598		51 244
TOTAL GENERAL	51 972	9 913		61 885

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 315				
TOTAL	5 221				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 377				
Matériel de bureau informatique mobilier					
TOTAL	8 598				
TOTAL GENERAL	9 913				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	25 000	7 115			32 115
TOTAL	25 000	7 115			32 115
TOTAL GENERAL	25 000	7 115			32 115
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 115			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	299 844	299 844	
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 603	19 603	
Groupe et associés	1 152 094	1 152 094	
Charges constatées d'avance	4 184	4 184	
TOTAL	1 479 726	1 479 726	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	37 476	37 476		
Personnel et comptes rattachés	40 855	40 855		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 602	26 602		
Impôts sur les bénéfices	4 504	4 504		
Taxe sur la valeur ajoutée	47 518	47 518		
Autres impôts taxes et assimilés	3 723	3 723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 950	5 950		
Groupe et associés	1 205 127	1 205 127		
Autres dettes	130 636	130 636		
TOTAL	1 502 392	1 502 392		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 604			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	182 136			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	7 100.0000	309			309

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
 En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
 Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	288 591
Total	288 591

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	12 882
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 104
Dettes fiscales et sociales	25 331
Autres dettes	120 927
Total	185 244

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 184
Total	4 184

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 150 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 150 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code de Commerce Art. L. 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page 11

[illegible]

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 19 des Statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Convention 1 : Convention de Prestations de services

Personnes concernées : La société 44 MATERIAUX, filiale, représentée par Monsieur Daniel BROHAN et OCEANE DE MATERIAUX dont 44 MATERIAUX est la présidente

Nature et Objet : Une convention de prestations de services a été signée entre les sociétés BBC, 44 MATERIAUX et OCEANE DE MATERIAUX en janvier 2020 fixant la rémunération de cette prestation à 3% du chiffre d'affaires. A compter du 1^{er} janvier 2022, cette rémunération est ramenée à 2,4% du chiffre d'affaires.

Modalités : Au titre de cette convention, BBC a facturé :

- à 44 MATERIAUX, 262.064 euros hors taxes
- à OCEANE DE MATERIAUX, 166.911 euros hors taxes

Convention 2 : Convention de prestations de services

Personnes concernées : CHOLET AGGLOS et Monsieur Daniel BROHAN, président de BBC, elle-même présidente de 49 INDUSTRIE DISTRIBUTION MATERIAUX qui est la présidente de CHOLET AGGLOS.

Nature et Objet : Par une convention de prestations de services signée en novembre 2021, la société BBC s'engage à mettre à la disposition de la société CHOLET AGGLOS une assistance sur les activités de négoce de matériaux et de construction et de fabrication de parpaings. Dans ce cadre, la rémunération de la société, sera calculée ainsi :

- 4% du chiffre d'affaires au titre des activités négoce de matériaux et de construction et de fabrication de béton prêt à l'emploi ;
- 500.€ HT par jour de présence de M. Brohan plafonné à 3.000 euros hors taxes par mois

Modalités : Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, BBC a facturé au titre de cette prestation 116.443 euros hors taxes.

Convention 3 : Mise à disposition de personnel

Personnes concernées : CHOLET AGGLOS et Monsieur Daniel BROHAN, président de BBC, elle-même présidente de 49 INDUSTRIE DISTRIBUTION MATERIAUX qui est la présidente de CHOLET AGGLOS.

Nature et Objet : Mise à disposition de M. Nicolas GIRAUD en sa qualité de Directeur opérationnel par la société BBC auprès de la société CHOLET AGGLOS à compter du 1^{er} octobre 2021

Modalités : AU titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, BBC a facturé au titre de cette prestation 79.563 euros hors taxes.

Fait à Saint-Nazaire, le 12 juin 2023

ATLANTIQUE AUDIT
Le Commissaire aux comptes

Damien LE ROUX

A

BBC
Société par actions simplifiée
au capital de 2 193 900 euros
Siège social : La Barrière Noire - ZA Bourne, 44220 COUERON
805258985 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 507 903,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	507 903,70 euros
A la réserve légale	25 395,18 euros
Le solde	482 508,52 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 246 850,88 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
65 000,00 euros, soit 210,36 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 65 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
76 000,00 euros, soit 245,95 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 76 000,00 euros

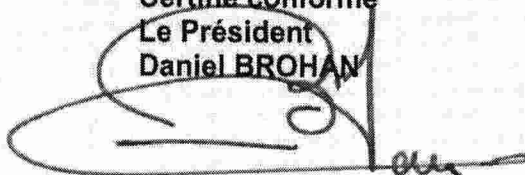
Exercice clos le 31 décembre 2021 :
166 804 000,00 euros, soit 539,82 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 166 804,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ CONFORME

Certifié conforme
Le Président
Daniel BROHAN





B.B.C

SAS au Capital de 2 193 900 euros

La Barrière Noire
ZA Bourne
44220 COUËRON

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes
ATLANTIQUE AUDIT – SAS au capital de 12000 € - RCS SAINT-NAZAIRE 351824164 – NAF 6920Z – TVA INTRACOM FR
8135182416400013
4 rue de l'Etoile du Matin – 44600 SAINT-NAZAIRE – Tél : 02 40 70 40 08 – saint-nazaire@auditia.fr – www.auditia.fr

2 rue Alphonse Daudet
44350 GUERANDE
Tél : 02 40 42 92 92
guerande@auditia.fr

Le Point du Jour
Le Chêne Vert
44160 PONTCHATEAU
Tél : 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

Rue du Traité de Paris
ZAC de l'Europe
44210 PORNIC
Tél : 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr

98 rue du Leinster
44240 LA CHAPELLE S/ERDRE
Tél : 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

Sommaire

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions réglementées**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société B.B.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

A

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation

Comme indiqué dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

B.B.C

La Barrière Noire – ZA Bourne – 44220 COUËRON

SAS au capital de 2 193 900 euros

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

B.B.C

La Barrière Noire – ZA Bourne – 44220 COUËRON

SAS au capital de 2 193 900 euros

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

A

B.B.C

La Barrière Noire – ZA Bourne – 44220 COUËRON

SAS au capital de 2 193 900 euros

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Nazaire, le 12 juin 2023

ATLANTIQUE AUDIT
Le Commissaire aux comptes

Damien LE ROUX

A

Geirec

Expertise Comptable
Conseil et Audit

NANTES

127, rue de Châteaugiron
44300 NANTES
: 02.99.86.31.31
nantes@geirec.com

SAINT-GRÉGOIRE

parc de Brocéliande
44300 SAINT-GRÉGOIRE
: 02.99.14.33.14
st.gregoire@geirec.com

NANTES

127, rue Robert Schuman
44300 SAINT-HERBLAIN
: 02.51.25.22.22
ntes@geirec.com

SAINT-RIENT

rue de Kerhoas
44300 LARMOR-PLAGE
: 02.97.87.22.22
: 02.97.87.22.29
ent@geirec.com

SAINT-LE-ÎLE EN MER

rue de Verdun
44300 LE PALAIS
: 02.97.31.51.79
le-ile@geirec.com

SAINT-CARNEAU

127, rue des Ecoles
44300 SAINT-CARNEAU
: 02.98.50.76.75
carneau@geirec.com

GEIREC
GROUPE

www.geirec.com

ARRIVE LE

26 JUL. 2023

GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTES
Immeuble Rhuys
2 bis Quai François Mitterrand
BP 86209
44262 NANTES cedex 2

Réf. : 2023-1381/REB

Saint-Herblain, le 24 juillet 2023

BORDEREAU D'ENVOI

Madame, Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli les documents suivants :

DOCUMENTS	OBSERVATIONS
• Pour la formalité de dépôt des comptes : • Comptes annuels au 31/12/2022; • Décision d'affectation ; • Rapport du Commissaire aux Comptes ; • Chèque de 45,02 €.	SAS BBC

Suite à la demande de notre client, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner directement le certificat de dépôt à l'adresse suivante :

(GEIREC NANTES, 127 rue Robert Schuman 44800 SAINT HERBLAIN)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Rebecca BEARNAIS
Secrétaire Juridique